



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE**

**AVIS PUBLIC
DE PROMULGATION
RÈGLEMENT 204-2026**

Avis public est donné par le soussigné, Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier, que le Conseil municipal, à la séance ordinaire dudit conseil tenue le 12^e jour du mois de mai 2026, a adopté le règlement numéro 204-2026, régissant les travaux d'excavation du roc effectués au moyen d'explosifs.

Ledit règlement est déposé à la Mairie, 195, rue Principale, Lac-Édouard, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Le présent règlement est entré en vigueur le 12 mai 2026, conformément à la loi.
Donné à Lac-Édouard, ce 13^e jour du mois de mai 2026.

Pierre Arseneault,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Pierre Arseneault, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant copies aux endroits désignés par le règlement 176-2021, et ce, le 13 mai 2026.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 13^e jour de mai 2026.

Pierre Arseneault,
Directeur général et greffier-trésorier